

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 25 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le lundi vingt cinq avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

M. Patrick BALLANGER	Mme Maryse GUILHEM
M. Bernard BARBEAU	M. Samuel HERCEK
M. Philippe BOUCHARD	M. Ludovic LACOMBE-CAZAL
Mme Brigitte CHAPELIN	Mme Maeva MICHELON
M. Jean-Paul CHERON	M. Michel PATANCHON
M. Patrice CLINQUART	M. Serge REVOLTE
M. Jean-Jacques COMBAREL	Mme Isabelle ROUCHON
Mme Josette D'ALMEIDA	Mme Anne-Marie ROUX
M. Claude DESBATS	M. Didier SAINTOUT
M. Christophe DUPRAT	M. André SCHOELL
Mme Catherine ETCHEBER	Mme Denise TARDIEU
M. François GALLANT	M. René VANDELEENE
Mme Isabelle GARROUSTE	

Etaient représentés :

Mme Marie-Noëlle VINCENT représentée par M. Christophe DUPRAT
Mme Béatrice LEVÊQUE représentée par Mme Anne-Marie ROUX
Mme Céline LESCURE représentée par Mme Isabelle GARROUSTE
M. Thierry ESCARRET représenté par M. François GALLANT

Secrétaire de Séance : Mme Catherine ETCHEBER

Date de la convocation : Lundi 18 avril 2016

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	25
Représentés :	4
Excusé :	0
Absent :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du lundi 25 AVRIL 2016

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	Monsieur le Maire
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 mars 2016	Monsieur le Maire
	Urbanisme	
1	Mise à disposition et transfert au profit de Bordeaux Métropole du terrain et des équipements de l'Aire d'accueil des gens du voyage	M. Bernard BARBEAU
	Finances	
2	Modification des tarifs périscolaires 2016-2017	M. Serge REVOLTE
3	Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2016	M. Serge REVOLTE
4	Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur (obtenue par Madame la Députée dans le cadre de sa réserve parlementaire) pour les travaux de rénovation de l'École maternelle Charles Perrault – opération n° VR 5164	M. Serge REVOLTE
5	Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole sous forme d'un fonds de concours pour les travaux d'éclairage public Route de Saint-Médard (opération PAE Centre-Bourg)	M. Serge REVOLTE
6	Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le financement d'une étude sur le commerce local	Monsieur le Maire
7	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
8	Annexes	
	Tirage au sort du Jury d'Assises	
	Information : bilan sur la sécurité en 2015 présenté par le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Médard en Jalles	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Mme Catherine ETCHEBER en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 21 mars 2016 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire suspend la séance afin que le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Médard en Jalles, le capitaine Jean-Marc MEUNIER, puisse présenter le bilan sur la sécurité en 2015.

Capitaine Jean-Marc MEUNIER : je viens aujourd'hui vous parler un peu de la délinquance sur votre commune, bien sûr il en découlera du travail que l'on fait sur votre commune mais ce qui est très important déjà c'est la délinquance qui sévit sur votre commune. Depuis 2014, il y a une baisse de plus de 25% des cambriolages, ce sont de très bons résultats, et ça continue en 2016 puisqu'au 1^{er} trimestre nous avons une diminution des cambriolages de 75%. C'est vrai que début 2015, on a eu pas mal de cambriolages. Ces baisses ne sont pas le fruit du hasard, c'est le fruit d'un travail commun, et là je tiens à le souligner, en étroite collaboration avec la Police municipale avec qui nous avons de très bonnes relations. Les renseignements entre les deux services fonctionnent très bien ce qui nous donne une part de réussite non négligeable. Je voulais le signaler.

Je voulais également signaler que dans l'année 2015, nous avons travaillé essentiellement sur la commune de Saint-Aubin. Nous avons passé plus de 4000 heures de travail sur la commune, avec en surveillance pure près de 2000 heures de surveillance diurne et un peu plus de 600 heures en surveillance nocturne. Ça c'est de la surveillance générale pure, on se sert des déclarations Tranquillité Vacances pour surveiller les habitations, contrôler les gens, savoir qui circule le jour et la nuit dans Saint-Aubin. C'est vraiment très important d'avoir une visibilité et c'est un travail de tous les jours sur votre commune. C'est vraiment quelque chose que je voulais souligner, cette baisse des cambriolages, puisque votre commune est essentiellement constituée de résidences ; donc on organise nos services en fonction de la géographie mais aussi du type de population.

Nous avons mis en place depuis ce mois-ci, une surveillance de tous les accès en transports en commun. C'est-à-dire que des gendarmes montent dans les bus, font les lignes de bus, voient qui les prennent pour venir dans les communes car c'est un moyen de locomotion servant aux délinquants pour venir jusqu'à vos communes. On s'est aperçus que certains cambriolages étaient commis par des gens qui se déplacent en bus. Donc, depuis ce mois-ci, on met des gendarmes dans les bus qui contrôlent les gens dans les transports en commun. Déjà ça sécurise ceux qui y sont et en plus ça nous permet d'avoir certains renseignements sur les gens qui viennent parfois voir quelqu'un.

Voilà en ce qui concerne la délinquance pure sur Saint-Aubin, on est sur la bonne voie. On va surtout continuer cette présence, cette visibilité de jour comme de nuit afin que les gens nous voient, soient rassurés, mais afin également de déstabiliser les délinquants, pour qu'ils sachent qu'on est là et qu'on ne les laissera pas faire ce qu'ils ont envie de faire.

Monsieur le Maire : Capitaine, je vous remercie, d'abord d'être venu pour nous expliquer tout ça mais aussi pour le travail quotidien que vous faites. C'est vrai que l'on a connu un 1^{er} trimestre 2015 assez catastrophique en termes de cambriolages. On a eu quelques week-ends relativement difficiles, et vous avez mis les moyens y compris départementaux, le PSIG, qui est venu vous aider puisqu'on s'est croisés à quelques reprises à diverses heures du jour et de la nuit. Et effectivement, ça a été tout à fait nécessaire et on vous a vu venir assez nombreux, ce qui permet d'avoir ces bons chiffres pour 2015. Le début 2016 est intéressant et comme toujours rien n'est jamais gagné puisqu'on sait déjà qu'il s'est passé autant de cambriolages sur janvier-février-mars qu'en ce mois d'avril car on a eu un week-end compliqué il y a quinze jours.

Je voudrais aussi remercier le travail avec la Police municipale, je ferai un bilan tout à l'heure. Il existe ici un travail de collaboration entre la Police municipale et la Gendarmerie. Et, lorsque nous avons investi dans l'achat d'un radar répressif, nous avons travaillé en étroite collaboration avec vous et un certain nombre de résultats ont eu lieu, puisqu'avec les comptages de voitures que l'on fait au travers des radars pédagogiques, on s'aperçoit que l'on a contenu un certain nombre de dérives qui pouvaient avoir lieu, et vous verrez tout à l'heure que ceci s'est soldé par un certain nombre de procès-verbaux qui ont été dressés.

Nous souhaitons vous garder, car on s'aperçoit que ce travail en commun est absolument nécessaire et qu'il faut que cela perdure dans cet état d'esprit. Alors, vous allez dans quelques semaines quitter cette brigade de gendarmerie pour partir sous d'autres cieux si je puis dire, donc c'est l'occasion de vous dire et à toute l'équipe qui vous entoure, et vous me faites la gentillesse de m'inviter tous les ans à l'inspection qui a lieu pour pouvoir se rendre compte et côtoyer vos collègues, que la plupart du temps quand on vous appelle la réponse est là et les choses se passent bien. On a des moments quelquefois difficiles, reconnaissons-le, je pense notamment aux hospitalisations d'office qui sont des moments relativement compliqués même si ce n'est pas fréquent, ça arrive et puis malheureusement, surtout, des accidents de la route, même si, touchons du bois, cela fait quelques années que nous n'avons pas d'accidents mortels sur la commune et c'est une chance parce que ce sont toujours des moments extrêmement difficiles.

Monsieur Serge REVOLTE : ça nous satisfait de voir que le nombre de cambriolages est en diminution sur Saint-Aubin. Les cambriolages qui ont eu lieu durant ce 1^{er} trimestre, ont-ils eu lieu de jour ou de nuit ? Est-ce

qu'il y a des horaires que vous pourriez nous indiquer ?

Capitaine Jean-Marc MEUNIER : je ne peux pas vous donner un créneau horaire puisqu'en fin de compte je vais vous donner un créneau horaire d'hiver si je puis dire et là on va arriver dans l'été. Il y a certaines recommandations que je peux donner, tous les gens vont être dans les jardins, il fait chaud, on laisse les fenêtres ouvertes et ils passent par les fenêtres. Je vais encourager encore une fois les personnes à s'inscrire à « Tranquillité vacances ». On en a parlé avec Monsieur le Maire, les « Voisins vigilants » est une très bonne chose. Si vous comptez le faire, je porterais ce projet avec Monsieur le Maire, ça sensibilise les gens, c'est un travail de citoyen. Au lieu de voisins vigilants, « participation citoyenne », c'est vraiment le terme adapté et c'est vraiment ça pour la lutte contre les cambriolages. Si tout le monde fait attention à la maison de son voisin, si on arrive à recréer du lien entre les voisins, entre les quartiers, je pense qu'on arrivera à déstabiliser cette délinquance.

Monsieur le Maire : effectivement, le Comité Consultatif Communal a actuellement un dossier à traiter, celui des « Voisins vigilants ». J'ai pu assister à la première réunion où nous étions en audioconférence avec l'association des Voisins vigilants et mardi prochain une réunion est organisée avec les communes d'Avensan et une partie de Saint-Médard en Jalles à Issac et à laquelle on souhaite que la gendarmerie soit présente. Au conseil du mois de juin, le comité consultatif viendra nous faire un bilan de ses travaux et nous aurons ensuite un certain nombre de décisions à prendre au sein de ce conseil municipal.

On remarque, avec quelques collègues maires qui nous parlent du sujet, que la baisse des cambriolages est très significative dès l'instant où cette opération fonctionne.

En ce qui concerne l'opération Tranquillité Vacances, à cet instant, aucune maison qui était en surveillance n'a été cambriolée. Il fallait quand même le souligner, ça ne répond pas à tout, et peut-être que dans 8 jours ce que je viens de vous dire sera erroné, mais cette opération est mise en place depuis 2006 et en 10 ans il n'y a pas eu une seule maison sous surveillance qui a été cambriolée.

Capitaine Jean-Marc MEUNIER : et l'opération « Tranquillité Vacances » n'est pas faite que pour les vacances, quelqu'un qui part une semaine en dehors des vacances peut le signaler. Il y a des personnes qui pensent que cette opération concerne les grandes vacances, mais non.

Monsieur le Maire : dans le prochain bulletin municipal du mois de juin, nous aurons une demi-page consacrée aux 10 gestes à faire lors d'un départ en vacances. Ce sont des choses simples, ne pas laisser sa poubelle dehors, ramasser le courrier, tout ça paraît très évident mais on s'aperçoit encore que c'est un moyen pour les cambrioleurs de savoir ce qui se passe.

Capitaine Jean-Marc MEUNIER : il existe aussi le « Tranquillité Séniors », pour les personnes âgées qui vivent seules, dès lors qu'il y a un signalement, nous y passons plus souvent.

Mais sinon sur les horaires, de nuit, on en a plus rarement. Maintenant les gens passent de jour, ils sonnent si ça répond ils demandent n'importe quoi et si ça ne répond pas ils rentrent. C'est pour ça que l'on doit absolument avoir une présence diurne et nocturne, d'où l'utilité de cette participation citoyenne c'est que les gens viennent de jour, passent de jour avec leurs voitures. Et on s'aperçoit sur un cambriolage qu'effectivement il y a une semaine une voiture que l'on n'a pas l'habitude de voir est passée.

Monsieur le Maire : on le répète, il faut relever la plaque d'immatriculation lorsqu'on voit quelque chose. Alors, dans 7 cas sur 10 ça ne mènera peut-être à rien, mais il y a 3 cas sur 10 qui mèneront quand même à quelque chose. On s'aperçoit que pour les affaires qui ont été résolues, et la brigade de gendarmerie de Gironde a eu quelques jolies actions à son palmarès, c'est souvent parti de là. On relève un numéro qui permet de remonter une filière et ainsi de suite.

Capitaine Jean-Marc MEUNIER : pour tous les démarcheurs, normalement on doit être au courant. On a trouvé des cambrioleurs qui étaient démarcheurs et on a retrouvé chez toutes les victimes un petit papillon, ils faisaient de l'élague. J'ai même vu chez des personnes âgées où les gens étaient rentrés comme ça, que c'est le voisin qui était intervenu pour leur dire qu'ils n'avaient rien à faire chez eux, participation citoyenne entre voisins.

Monsieur le Maire : un point sur l'activité de la Police municipale :

- 1062 heures effectuées par nos deux policiers municipaux, la plupart ont été du travail de terrain. Il convient d'enlever 82 heures de déplacement hors commune pour des liaisons administratives avec Bordeaux. Pour le reste, il s'agit de patrouilles, opération tranquillité vacances, interventions suite à appels d'administrés, police de route, déplacements pour les plis du conseil municipal mais on regarde ce qui se passe aussi, manifestations publiques, etc...
- 114 procès-verbaux ont été dressés au cours de l'année 2015 : 4 pour des divagations d'animaux, 14 pour tout un tas de chose, 46 pour du stationnement essentiellement le vendredi matin et 50 pour la vitesse, c'est le radar que nous avons acquis qui a permis cela. Encore une fois avec une version pédagogique. Les contrôles sont faits avec discernement ce qui permet aujourd'hui d'avoir des axes qui étaient extrêmement rapides, je pense à la route de Hourton, Mounic, Picot. Ça fonctionne moins bien route de Germignan mais sur les autres axes oui, ce qui veut dire qu'il n'est pas question de lever le pied sur cette opération. Je ne supporte pas que sur la route de Hourton, à l'heure de pointe du matin, on ait des vitesses folles, il y a des enfants qui traversent la route pour se rendre aux arrêts de bus scolaires. Il y a une phrase que j'aime beaucoup de Monsieur BARBEAU, « Quand on part en retard, nous n'avons aucune chance d'arriver en avance », elle résume souvent bien des situations.

Merci Thierry, vous transmettez à Yann nos remerciements, et continuez à travailler ensemble.

Monsieur le Maire rouvre la séance du Conseil Municipal.

**1 – Mise à disposition et transfert au profit de Bordeaux Métropole du terrain et des équipements de l'Aire d'accueil des gens du voyage
(Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

Dans le cadre du transfert de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » imposé par la loi MAPTAM, il convient aujourd'hui de formaliser la mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Aubin de Médoc au profit de la Métropole.

Les articles L5211-5 et L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivants stipulent que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de collectivités bénéficiaires des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition de fait en pleine propriété sera faite à titre gratuit et doit être constatée par un procès-verbal contradictoire.

Ainsi, afin d'effectuer la mise à disposition de l'aire d'accueil, il convenait au préalable de délimiter l'emprise à transférer. A cet effet, en tant que propriétaire, il appartenait à la Commune de missionner un géomètre pour délimiter précisément l'emprise à transférer.

Une fois cette emprise définie, la parcelle a fait l'objet d'un document d'arpentage ci-annexé.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de valider le document d'arpentage annexé remis par le géomètre :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition du terrain et d'équipements et tout autre document relatif au transfert de propriété au profit de Bordeaux Métropole.

Monsieur le Maire : je vous rappelle que Bordeaux Métropole a, au cours du budget 2015, remboursé le solde de l'emprunt que nous avons effectué pour la construction de cette aire d'accueil. Donc l'opération est, si je peux dire, blanche, l'emprunt est remboursé et on cède aujourd'hui les terrains.

Monsieur Bernard BARBEAU : une précision, la surface transférée est donc de 3060 m².

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

2 – Modification des tarifs périscolaires 2016-2017 (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé une augmentation de 1,5% sur les tarifs pour la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, l'école multi-sports et le transport scolaire pour la rentrée 2016/2017. Cette participation parentale est soumise au calcul du quotient familial, propre à la commune de SAINT-AUBIN DE MÉDOC.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous, applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2016.

TARIFS SPECIFIQUES :

Pour le restaurant scolaire :

Tranche 1 : pour le personnel municipal (permanent, stagiaire ou jobs d'été)

Tranche 4 : pour les élus, les enseignants à titre personnel, et exceptionnellement tout intervenant extérieur en milieu scolaire.

Tranche 7 : Toute autre demande : stages sportifs, culturels ou BAFA.

Panier repas (période scolaire/Accueil de loisirs) : Les parents qui fournissent un panier repas pour leurs enfants (allergie alimentaire constatée par la signature d'un P.A.I.) seront facturés aux 2/3 du tarif correspondant à leur tranche.

Pour le transport scolaire :

Carte provisoire : (dépannage pour cas de force majeure avec justificatif, maladie ou accident des parents ou de l'assistante maternelle, etc...) Le tarif est fixé à 10 € la carte, valable deux semaines consécutives et renouvelable une fois dans l'année scolaire.

Inscription en cours d'année : Le paiement se fera trimestriellement. Tout trimestre commencé est dû.

Annulation en cours d'année (en cas de force majeure motivée et sous condition de retour en mairie du titre de transport) : Même modalité de facturation.

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

	Centres de loisirs vacances scolaires		Mercredi ½ journée (Accueils Péricolaires et Centre de Loisirs HVS +VS)		Accueil périscolaire mi-temps	Accueil périscolaire temps plein	Accueil périscolaire	Ecole Multisports		Accueil péri-éducatif	Transports scolaires	Restauration scolaire
	Régime Général	Régime Spécial	Régime Général	Régime Spécial	forfait mensuel	forfait mensuel	occasionnel	forfait annuel	mercredi (supplément accueil périscolaire)		forfait annuel	tarif à l'unité
Tranche 1 QF de 0 à 630	4.61	8.51	2.54	6.44	14.02	27.07	4.39	22.84	1.27	Adhésion de 10 € par an (1 € par mois scolaire)	25.05	2.09
Tranche 2 QF de 631 à 805	7.03	10.94	4.75	8.66	17.60	35.21	4.39	31.97	2.38		42.81	2.28
Tranche 3 QF 806 à 975	9.25	13.14	6.77	10.66	19.82	39.65	4.39	41.11	3.39		59.54	2.47
Tranche 4 QF 976 à 1150	10.60	14.48	7.94	11.82	22.23	44.49	4.39	50.24	3.97		76.22	2.67
Tranche 5 QF 1115 à 1320	11.65	15.66	8.75	12.66	24.44	48.90	4.39	59.38	4.37		92.94	2.89
Tranche 6 QF de 1321 à 1320	12.75	16.66	9.67	13.57	26.87	53.76	4.39	68.51	4.84		109.67	3.08
Tranche 7 Plus de 1495	14.11	18	10.82	14.71	29.30	58.62	4.39	77.65	5.41		127.41	3.29
Tranche 8 Hors commune	15.43	19.32	11.94	15.82	31.71	63.50	4.75	91.35	5,97		145.13	3.49

Monsieur le Maire : nous nous sommes appuyés sur le marché des denrées alimentaires, pour lequel les tarifs ont augmenté. C'est aussi une volonté que nous avons souhaité d'introduire un petit peu plus chaque année d'aliments bio mais aussi d'aliments circuit court. Nous avons également tenu compte des notifications que nous avons reçues des transporteurs, avec là aussi des augmentations, ainsi que la qualité du service que nous allons proposer tout en ne modifiant pas le tarif des accueils péri-éducatifs. En effet, je vous rappelle que nous avons demandé symboliquement une adhésion de 10 € et que nous avons choisi de ne pas augmenter, alors que beaucoup de communes qui nous entourent se posent plus que la question de faire payer le temps péri-éducatif, ce à quoi nous nous sommes refusés pour l'instant car les parents n'ont pas forcément eu le choix sur ce temps-là, donc il reste à 10 €.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**3 – Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2016
(Rapporteur : M. Serge REVOLTE)**

Monsieur le Maire expose que les modalités d'attribution du FDAEC 2016 ont été votées par l'Assemblée Départementale lors du vote du budget primitif 2016.

Par lettre en date du 10 mars 2016, Monsieur Jacques MANGON et Mme Agnès VERSEPUY, Conseillers Départementaux du Canton, nous font part du montant attribué à notre Commune, soit 20 104 € (soit 3€/habitant).

Une délibération étant une pièce constitutive du dossier de subvention, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter les opérations ci-dessous avec une réalisation en 2016 en respectant au moins 3 des 10 critères prévus par la délibération Agenda 21 du Conseil Général du 16/12/2005-152 CG :

Opérations	Critères	Montants en € HT	Montants en € TTC
Fourniture de deux sèche-mains à air	2-4-5-7-8	890,00 €	1 068,00 €
Réfection de la toiture du presbytère	2-3-4	36 046,54 €	43 255,85 €
Adoucisseur d'eau froide	7-8-9	627,00 €	752,40 €
Eclairage Public Route de Saint-Médard	2-4-6-7	20 207,00 €	20 207,00 €
Pose d'horloges astronomiques	2-4-7	3 635,00 €	3 635,00 €
Passage des plafonniers en éclairage LED des salles de travail de la Cuisine Centrale	4-7-9	3 000,00 €	3 600,00 €
TOTAUX		64 405,54 €	72 518,25 €

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention à hauteur de 20 104 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

Monsieur le Maire : c'est une délibération habituelle puisque le montant nous a été notifié. Il y a donc :

- la fourniture de sèche-mains à air : nous allons nous lancer dans ce nouveau mode car on a eu à l'époque des rouleaux qui n'étaient pas très hygiéniques et qui ont été sortis dans le cadre de la grippe H1N1, nous étions donc passés aux papiers et là on va tester les sèche-mains à air qui semblent être efficaces.
- La réfection de la toiture du presbytère
- Un adoucisseur d'eau
- L'éclairage public de la route de Saint-Médard : c'est le dernier petit tronçon du PAE qui reste entre le calvaire et la maison Colibri.
- La pose d'horloges astronomiques : dans les boîtiers d'éclairage public, ce qui permet de fonctionner sur le vrai temps et d'économiser 12%. Ça rentre d'ailleurs dans les préconisations que le comité consultatif va nous faire sur ce sujet.
- Et enfin, à la cuisine centrale nous allons passer à des plafonniers à LED et non plus à des anciennes lumières qui éclairaient moyennement bien et qui consommaient beaucoup.

Je vous invite d'ailleurs à aller voir le lotissement du Domaine du parc, le tout nouveau lotissement situé entre le chemin du Foin et la route de Cujac, où l'éclairage public est entièrement à LED que ce soit sur la partie privative ou publique. Chaque candélabre consomme 18 watts, il n'y a pas si longtemps que ça on posait des globes qui étaient à 125 watts pour certains.

Nous avons reçu un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental qui espère avec la baisse des dotations de l'Etat pouvoir nous aider encore en 2017.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur (obtenue par Madame la Députée dans le cadre de sa réserve parlementaire) pour les travaux de rénovation de l'école maternelle Charles Perrault – opération n° VR 5164 (Rapporteur : M. Serge REVOLTE)

Dans le cadre d'une volonté municipale de sauvegarde, de conservation et de protection du patrimoine, la Commune sollicite une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur par le biais d'une enveloppe parlementaire de 10 000 € attribuée par Madame Marie RECALDE, Députée de la circonscription, pour des travaux divers d'intérêt local.

Les travaux subventionnés portent sur la rénovation de l'école maternelle Charles Perrault (étanchéité de la toiture et réfection de sol) pour un coût prévisionnel estimé à 31 000 € TTC.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur (numéro de l'opération : VR 5164).

Monsieur le Maire : nous avons comme tous les ans, une enveloppe de 10 000 € qui cette fois-ci va servir à l'école Charles Perrault. Ecole qui avait été livrée à la rentrée 1976, on commence à toucher la toiture au bout de 40 ans, c'est une construction plutôt de bonne qualité, il faut remercier René Escarret. Nous avons aujourd'hui la première tranche et nous aurons la deuxième tranche l'an prochain.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**5 – Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole sous forme d'un fonds de concours pour les travaux d'éclairage public Route de Saint-Médard (opération PAE Centre-Bourg)
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Bien que les éléments constitutifs de l'éclairage public soient considérés comme des accessoires du domaine public routier, le législateur a exclu du champ de la compétence « voirie », transférée aux communautés urbaines, ces équipements qui demeurent donc de compétence communale.

A l'occasion de l'aménagement des abords de la dernière opération du PAE Centre-Bourg (la Résidence « Patio Vinalia » située Route de Saint-Médard), il s'avère nécessaire dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains et des usagers, que la commune assure conjointement les travaux d'éclairage public.

Dans ce contexte, responsable de l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement des espaces viaires, Bordeaux Métropole a été sollicitée par la commune pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé un conventionnement entre la commune et Bordeaux Métropole afin d'arrêter les modalités de versement d'un fonds de concours pour réaliser les équipements d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement général de la voie réalisé par la communauté urbaine. Cette contribution est prévue par l'article L.5215-26 du CGCT et par la délibération communautaire du 27 mai 2005.

Ainsi, la commune sollicite auprès de Bordeaux Métropole le versement d'un fonds de concours plafonné à 50% du coût prévisionnel HT des travaux, hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, calettes de l'éclairage public, passage des câbles et branchements, socles et candélabres.

Le coût prévisionnel ayant été estimé à 20 271,00 € HT, le montant du fonds de concours est donc plafonné à 10 135,50 € HT. Ce montant pourra être ajusté au vu des dépenses réellement exposées, ainsi que des candélabres choisis par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président de Bordeaux Métropole pour l'octroi de ce fonds de concours.

Monsieur le Maire : ces travaux devraient être effectués d'ici la rentrée de septembre.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**6 – Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le financement d'une étude sur le commerce local
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

La commune a souhaité faire réaliser une étude externe du commerce local (état des lieux, expertise, etc) afin de connaître les perspectives d'amélioration et de développement de l'activité commerciale dans la commune. Ce type d'étude n'a pas été réalisée depuis 2003.

A ce titre, la Junior-Entreprises de Sciences Po Bordeaux, qui réunit des Juniors-Consultants compétents pour

réaliser ce type de missions, a été contactée pour la réalisation d'une telle étude.

Le coût de la mission globale (comprenant l'élaboration de questionnaires, la réalisation d'entretiens des commerçants, les comptes-rendus et la rédaction d'un rapport final) a été chiffré par la Junior-Entreprises et s'éleve à 2640,00 € TTC.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune a transféré à Bordeaux Métropole la compétence «Animation économique et emploi » comprenant l'accompagnement du secteur Commerce. A ce titre, il convient donc de demander à Bordeaux Métropole le financement de tout ou partie de cette étude entrant dans ce domaine de compétence.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document avec Monsieur le Président de Bordeaux Métropole pour l'octroi d'une aide sous la forme de subvention ou de prestation (selon les modalités qui seront retenues par la Métropole).

Monsieur le Maire : nous avons depuis quelques semaines la mise en place d'une association des commerçants de Saint-Aubin, ce qui est plutôt une bonne chose. Elle avait existé il y a quelques années et c'est bien que les commerçants se remettent ensemble. D'ailleurs, une première traduction tout à fait factuelle, c'est qu'ils vont prendre en charge le pique-nique des commerçants qui jusqu'à présent était pris en charge par la municipalité. Et à l'occasion de discussions que l'on a pu avoir avec les commerçants, on s'est aperçus que l'on avait besoin d'une photographie du comportement du commerce à Saint-Aubin. Bien évidemment, chacun a sa propre petite opinion en allant faire ses courses ou en écoutant Pierre, Paul ou Jacques, mais encore une fois, il s'agit d'un ressenti et il nous semblait intéressant de faire faire une étude par des personnes extérieures à la commune.

Nous avons fait le choix de travailler avec des étudiants de Sciences Po, parce que nous avons toujours donné la chance aux jeunes, on prend beaucoup d'étudiants en stage à la mairie. Là, ce n'est pas du tout un rapport de stage, c'est une vraie activité. C'est une « Junior Entreprise », créée par un certain nombre d'étudiants, qui nous a fait une proposition d'étude extrêmement complète, c'est-à-dire un état des lieux, des questionnaires qui seront donnés aux commerçants. 150 saint-aubinois ont été interrogés, ce qui n'est pas neutre, sur 6800 habitants de la commune, de façon à nous rendre une étude qui pourra être présentée aux commerçants, afin d'en tirer conclusion et de voir quelles améliorations pourraient éventuellement être apportées. Nous présenterons en détail le résultat de cette étude en commission activités économiques et ensuite nous irons la présenter à l'association des commerçants.

Je rappelle que la dernière étude qui avait été réalisée date de 2003 et que depuis il s'est passé beaucoup de choses : en 2003, la place n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, il y avait peu de commerçants, il n'y avait pas autant d'habitants qu'aujourd'hui et le parking n'était pas mis à disposition dans les mêmes conditions. Historiquement, pour la commune de Saint-Aubin, au recensement de 1850, le quartier le plus important n'était pas le centre bourg mais Segonnes, alors ça apparaît totalement délirant mais c'était une réalité et il a fallu attendre le début des années 80 pour voir le centre bourg se densifier ce qui n'était pas le cas puisque nous avions un centre bourg où les vignes venaient au ras des bâtiments municipaux. On venait à Saint-Aubin pour les bâtiments municipaux, pour l'école qui n'est arrivée qu'en 1930, pour les pouvoirs publics, pour le marché, on y venait pour un certain nombre d'activités mais pas forcément pour y vivre car il y avait peu de maison dans le centre.

Donc tout ça demande effectivement un travail d'analyse, l'étude coûte une somme que l'on peut considérer modique et en plus ça permet de faire travailler des jeunes, et encore une fois j'y accorde beaucoup d'importance.

Bordeaux Métropole, qui a récupéré la compétence, pourra nous assurer tout ou partie de cette étude, les modalités sont en train d'être étudiées mais nous aurons plus de 60% qui devraient être pris en charge. Nous vous donnerons les sommes lorsqu'on en aura connaissance.

Monsieur René VANDELEENE : une précision, 150 appels téléphoniques, dont la durée moyenne était de 15/20 minutes et le plus long de 45 minutes. Ce n'est pas le genre d'appel que l'on reçoit tous les jours, c'était du travail très soigné.

Monsieur le Maire : en plus ils n'avaient rien à vendre, ni panneaux photovoltaïques, ni surgelés, je pense que

vous êtes tous dans le même cas.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**7 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Décision n°2 du 07/04/2016 :

VU l'organisation du Festival Les Noctambules le samedi 28 mai 2016 à la Plaine de Sports,

DECIDE

Article 1 : d'instaurer l'entrée gratuite pour le Festival des Noctambules qui se déroulera le samedi 28 mai 2016.

Article 2 : de fixer les tarifs des boissons à :

- 2.00 € le verre de bière.
- 1.50 € les boissons non alcoolisées et le vin

Article 3 : de fixer à 1 € le tarif du verre consigné.

Article 4 : de fixer les tarifs ci-dessous pour le Festival les Noctambules du 28 mai 2016 à :

- 150 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de restauration
- 50 euros le droit de place des commerçants ambulants proposant la vente de boissons sans alcool
- Une gratuité pour les exposants des produits non alimentaires

Article 5 : le produit de ces recettes sera imputé à l'article 7062 du budget communal.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 07/04/2016 par voie dématérialisée, AR reçu le 07/04/2016)

Monsieur le Maire : je vous rappelle que, dans le cadre du mécénat, nous avons dépassé les 11 000 euros pour un budget total de 30 000 euros c'est pas mal. Il faut y ajouter les 7 500 euros de Bordeaux Métropole et les recettes de la buvette ce qui veut dire que 75% des recettes sont déjà assurées.

Décision n°3 du 07/04/2016 :

VU l'organisation du Festival Les Noctambules le samedi 28 mai 2016 à la Plaine de Sports,

DECIDE

Article 1 : de signer un contrat de co-réalisation avec la société SARL ARTEDI PROD pour un montant de 16 640,62 € TTC correspondant à la couverture des dépenses artistiques, des frais administratifs ainsi que la communication du Festival Les Noctambules.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 07/04/2016 par voie dématérialisée, AR reçu le 07/04/2016)

Décision n°4 du 08/04/2016 :

DECIDE

Article 1 : de signer un contrat de location longue durée d'un véhicule pour une durée de 4 ans avec la société INFOCOM-France.

Article 2 : Ce véhicule (TRAFIC 9 places), dénommé MédiaCITYBUS, sera mis à la disposition de la Commune pour assurer les déplacements du Pôle Seniors et du Pôle Culture/Jeunesse et Sports.

Article 3 : Grâce à l'abandon des recettes publicitaires générées par la commercialisation des espaces publicitaires figurant sur le véhicule au bénéfice exclusif d'INFOCOM-France, qui permet la compensation du paiement du montant des loyers sur la période du présent contrat, la Commune n'aura à supporter aucun coût

financier relatif à cette location.

(Décision transmise au contrôle de légalité le 07/04/2016 par voie dématérialisée, AR reçu le 07/04/2016)

Monsieur le Maire : ça nous permettra d'avoir deux véhicules car ça commence un petit peu à se bousculer. Le Pôle Séniors a de plus en plus de monde pour le marché bus du vendredi matin, et nous tentons l'expérience du bus pour les personnes âgées le mardi matin. Il y a un certain nombre de manifestations que le Pôle Séniors organise aussi, comme par exemple « l'école d'autrefois » qui permettait aux personnes de repasser les examens d'autrefois et qui a beaucoup plu. Le Pôle Jeunesse-Sport a également de plus en plus de besoins. D'ailleurs, dans ce domaine-là, vendredi soir, il y avait un tirage au sort au sein de Bordeaux Métropole pour des places de match pour l'Euro 2016 et 30 jeunes saint-aubinois pourront assister au match Croatie-Espagne le 21 juin. Bien évidemment, il faut que ça rentre dans des critères, pour certains sociaux, donc on travaillera avec le CCAS, des jeunes fréquentant L'escale seront aussi choisis. Bien sûr, des animateurs les accompagneront. J'ai eu la main assez heureuse, Croatie-Espagne fait partie des têtes d'affiche.

8 – Annexes

- *Document d'arpentage du terrain « aire d'accueil de gens du voyage »*

9 – Informations

Conformément aux dispositions de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort de 15 personnes à partir de la liste électorale politique en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017.

Le prochain Conseil municipal se tiendra :

- Lundi 20 juin 2016

Fin de la séance à 19h50.